

Avis de constitution

SOCIETE « MASHALLAH EXPRESS GROUPAGE CARGO »

Siège ABIDJAN PORT-BOUET CENTRE PILOTE, Lot  
SIPOREX LG. 10 BAT. 47 PORT BOU, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 22/08/2025 , et enregistrés au CEPICI le 27/08/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MASHALLAH EXPRESS

GROUPAGE CARGO »

Objet : Groupage cargo - Assistance visa.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens et meubles et immeubles

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous les établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux,

- La prise en location gérance de tous fonds de commerce

- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- Et généralement, toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN PORT-BOUET CENTRE PILOTE, Lot  
SIPOREX LG. 10 BAT. 47 PORT BOU, Ilot 0

Dirigeant(s) M ZANGRE ABDOULAYE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-09838 du 18/09/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°57684/GTCA/RC/2025 du 18/09/2025

